

AA/EA

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°	
	06.03.2024	D1202	7.5		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

## DECISION

par délégation du Conseil Communautaire

OBJET

## **INVESTISSEMENTS 2024**

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)

INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS AU QUARTIER SAINT SAUVEUR A FLERS

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 23.

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire				
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	06 MARS 2024			
Date de mise en ligne sur le site internet	06 MARS 2024			

L'installation d'une aire de jeux pour des enfants dans le quartier Saint Sauveur à Flers, quartier prioritaire de la politique de la ville, revêt une importance cruciale, alliant des bénéfices éducatifs significatifs à un renforcement des liens sociaux. Cet équipement public, judicieusement positionné près du centre social Emile Halbout, émergera comme un catalyseur essentiel pour dynamiser le quartier, favoriser l'épanouissement des enfants et encourager l'interaction sociale entre les parents.

L'aire de jeux sera un espace où les familles pourront se rassembler, partager des moments de joie et renforcer leurs liens. Ces interactions familiales positives contribueront à un environnement stable et harmonieux pour les enfants.

L'installation d'une aire de jeux pour enfants dans le quartier Saint Sauveur à Flers dépasse son rôle purement récréatif. C'est un investissement qui aura un impact global sur la vie du quartier et de ses habitants. Cela s'inscrit dans une politique partenariale autour de l'avenir éducatif des enfants, du renforcement des liens familiaux et du dynamisme de la vie sociale du quartier

Le coût estimé des travaux s'élève à 70.751,40€ HT.

Ce projet inscrit au Budget 2024 peut bénéficier de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.), selon le plan de financement suivant :

Installation d'une aire de jeux pour enfants au quartier St Sauveur à Flers					
		Montant HT	Montant TTC		
		70 751,40 €	84 901,68 €		
Plan de financement					
Etat - DPV	80%	56 601,12€	56 601,12 €		
Autofinancement	20%	14 150,28 €	28 300,56 €		
TOTAL		70 751,40 €	84 901,68 €		

## Le Président :

**1 - SOLLICITE** la DPV au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités

ci-dessus.

**2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.

**3- PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2024.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 061-200035814-20240306-D1202-DE